

ATTESTATION EMPLOYEUR PRINCIPAL

Année 2023-2024

(A remplir par le service RH de votre employeur principal)

Je
soussigné(e):
Fonction:
Coordonnées de l'Etablissement (Nom, Adresse et N° de
téléphone) :
Etablissement relevant :□ de la fonction publique □ du secteur privé
·
déclare :
a) rémunérer M/ Mme
Fonction :
Service (ou direction) :
A □ Temps complet
□ Temps partiel : Quotité :%
Nombre d'heures de travail annuelles :
b) effectuer sur ladite rémunération les retenues
-de la sécurité sociale au titre de :
□ Fonctionnaire titulaire□ Régime général
□ MSA
□ Autre (à préciser) :
nracicari :

-de la retraite complémentaire au titre de : □ L'IRCANTEC ☐ Autre régime (salarié ou privé) :..... ATTESTATION MISE A LA DISPOSITION DE L'URSSAF (en cas de contrôle) Année 2023-2024 Pour les agents cotisant <u>au Régime Général uniquement</u> (A remplir par le service comptable ou le service des ressources humaines) Numéro du compte cotisant à l'URSSAF de l'employeur (obligatoire): certifie que la rémunération de l'intéressé(e) : □ ne dépasse pas le plafond des cotisations au régime général de la sécurité sociale Proratisation des cotisations vieillesse calculées sur le plafond de la sécurité sociale : □ dépasse le montant du plafond de la sécurité sociale et dans ce cas, je prends entièrement à ma charge les plafonnées cotisations correspondantes à cette rémunération. De ce fait, je ne sollicite pas l'application de la règle du prorata des articles L.242.3 et R. 242.3 du code de la sécurité sociale □ dépasse le montant du plafond mais je ne prends pas en charge la totalité des cotisations patronales plafonnées correspondantes à cette rémunération.

Pour information le plafond de la sécurité sociale au 1^{er}

janvier 2023 est de 3 666€ brut mensuel.

EXEMPLE	
Fait	
à :	
Le	
Signature de l'employeur :	
Cachet de l'établissement (obligatoire):	

EXEMPLE

ATTESTATION EMPLOYEUR PRINCIPAL

Année 2023-2024

(A remplir par le service RH de votre employeur principal)

Je
soussigné(e):
Fonction:
Coordonnées de l'Etablissement (Nom, Adresse et N° de
téléphone) :
Etablissement relevant :□ de la fonction publique □ du secteur privé
déclare :
a) rémunérer M / Mme . Maxime Barbier
Fonction : Enseignant
Service (ou direction) : Enseignement A □ Temps complet
X Temps partiel : Quotité : 19%
Nombre d'heures de travail annuelles : 305 (min 300)
b) effectuer sur ladite rémunération les retenues
-de la sécurité sociale au titre de : □ Fonctionnaire titulaire X Régime général □ MSA □ Autre (à préciser) :
ρισιστή

Numéro du compte cotisant à l'URSSAF de l'employeur (obligatoire) :

ressources humaines)

certifie que la rémunération de l'intéressé(e) :

X ne dépasse pas le plafond des cotisations au régime général de la sécurité sociale

Proratisation des cotisations vieillesse calculées sur le plafond de la sécurité sociale :

□ dépasse le montant du plafond de la sécurité sociale et dans ce cas, je prends entièrement à ma charge les cotisations plafonnées correspondantes à cette rémunération. De ce fait, je ne sollicite pas l'application de la règle du prorata des articles L.242.3 et R. 242.3 du code de la sécurité sociale

□ dépasse le montant du plafond mais je ne prends pas en charge la totalité des cotisations patronales plafonnées correspondantes à cette rémunération.

Pour information le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2023 est de 3 666€ brut mensuel.